



News: Info aux membres collectifs

Nouveau à partir du 1^{er} février 2024:

Reconnaissance du titre de « Curatrice/Curateur professionnel/le ASCP »

Madame, Monsieur, Chères et Chers représentants des membres collectifs de l'ASCP,

Nous avons l'immense plaisir de vous annoncer qu'il est possible dès aujourd'hui de déposer une demande en vue de l'obtention du nouveau titre de « **Curateur/Curatrice professionnel/le ASCP** ».

Pour l'heure, cette démarche est exclusivement réservée aux membres individuels, ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs des membres collectifs et entreprise de l'ASCP (frais de traitement CHF 150.-). Dans un second temps, la certification sera également ouverte aux non-membres, au tarif plus élevé de 350 CHF.

*Puisqu'il s'agit d'une procédure de reconnaissance individuelle, chaque personne intéressée devra effectuer elle-même la demande de certification, puis en régler les frais. **Nous vous remercions de faire suivre cette information à vos collaboratrices et collaborateurs qui pourraient bénéficier de cette reconnaissance.***

Pour en savoir plus sur les conditions requises et la procédure à suivre, rendez-vous sans plus attendre sur [notre site web](#).

Pour rappel, la décision de principe de lancer un processus de certification de personne a été prise en 2022 par l'Assemblée générale de l'ASCP, et a ensuite été précisée par des dispositions d'exécution en 2023. Le choix a notamment été fait de privilégier une méthode de validation des acquis de l'expérience (VAE), qui ne nécessitera ensuite pas de renouvellement.

De manière générale, la certification de personne au sein de notre branche vise à assurer :

- Une meilleure reconnaissance et valorisation des compétences individuelles ;
- Plus de confiance vis-à-vis des autorités, employeurs, bénéficiaires et partenaires ;
- Un standard de qualité plus homogène, grâce aux qualifications requises.

Pour tout complément d'informations, n'hésitez à nous contacter via info@svbb-ascp.ch. Nous nous réjouissons de pouvoir faire évoluer notre métier ensemble et de renforcer la confiance entre toutes les parties prenantes à la situation de curatelle.

Avec nos meilleures salutations,

Association suisse des curatrices et curateurs professionnels (ASCP-SVBB)

Frédéric Vuissoz, Co-président ASCP

Markus Odermatt, Secrétaire général ASCP

<https://svbb-ascp.ch/fr/procedure-de-reconnaissance-de-lascp/>

Tél : 031 311 51 44 / info@svbb-ascp.ch